



Newsletter

Date 28.05.2014
Embargo 28.05.2014, 10:00

Nr. 3/14

CONTENU

1. ARTICLE PRINCIPAL

Les coûts sont-ils responsables des prix suisses élevés ? Le Surveillant des prix publie son rapport « Prix et coûts » et formule 10 propositions pour des prix plus bas

2. COMMUNICATIONS

- *Modifications des ordonnances d'application de la loi sur les télécommunications – le projet de révision ne satisfait que partiellement*
- *Recommandations sur les tarifs des notaires envoyées aux Conseils d'Etat genevois et vaudois*
- *Ville de Lucerne: les taxes de stationnement pour les artisans et les prestataires de services indigènes devraient diminuer de Fr. 600.- à Fr. 400.- selon une recommandation du Surveillant des prix*

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-



1. ARTICLE PRINCIPAL

Les coûts sont-ils responsables des prix suisses élevés ? Le Surveillant des prix publie son rapport « Prix et coûts » et formule 10 propositions pour des prix plus bas

Le dernier rapport du Surveillant des prix ne permet certes pas d'identifier de manière générale et exhaustive les principaux facteurs responsables de l'îlot de cherté suisse¹. Il montre néanmoins que, si nous ne sommes plus prêts à accepter des différences de prix pour des biens de consommation identiques, il faut être prêts à repenser certains principes et à examiner d'autres étapes de libéralisation pour que les marchés puissent être élargis et ravivés. Dix pistes de réflexions controversées appartenant à la discussion sur des prix plus bas en découlent. Durant ces dernières années, une chose s'est avérée : L'îlot de cherté n'a pas une seule cause, mais doit être attribué à un ensemble complexe de mécanismes.

L'envolée du franc suisse en 2011 a remis sur le devant de la scène le problème des prix élevés en Suisse. **Le débat sur l'îlot suisse de cherté a depuis été relancé.** Etant donné que les gains à l'achat dus au franc fort (appelés avantages de change) n'ont été répercutés qu'avec retard, les prix suisses, corrigés des effets de change, ont considérablement augmenté en comparaison avec les pays voisins. L'appréciation du franc a souligné le problème existant des prix élevés et a attiré l'attention des consommateurs.

Les marchés suisses de produits de consommation **ne connaissent pas de forte concurrence en matière de prix.** Avec une plus grande harmonisation des prescriptions techniques, la segmentation des marchés est plus difficile et les importations parallèles peuvent déployer leurs effets sur les prix. Les instruments visant à éviter les entraves techniques au commerce continuent donc de jouer un rôle central. A titre d'exemple, les prescriptions de protection incendie restreignent fortement la concurrence sur le marché des extincteurs, en particulier en ce qui concerne leur entretien. De même, il existe dans le domaine du chauffage des procédures d'autorisation complexes en Suisse qui rendent les importations parallèles plus chères et empêchent les petits fournisseurs d'entrer sur le marché.

Bien que dans certaines branches, la fixation des prix à la consommation sur la seule base des coûts paraisse peu probable, la Surveillance des prix a **analysé plus en détail certains facteurs de coûts.** Ces derniers ont notamment leur importance pour déterminer les services pouvant encore être fournis en Suisse de manière concurrentielle. Les salaires suisses sont élevés et ont également un impact direct sur les coûts de production et de distribution, mais celui-ci n'est pas aussi fort qu'on le prétend parfois. Les charges salariales accessoires relativement faibles et le temps de travail plus long réduisent la différence de coûts et permettent une production concurrentielle en Suisse. **L'efficacité du marché du travail est l'une des clés de la compétitivité de la Suisse.**

Par ailleurs, le désavantage lié aux salaires élevés est **au moins en partie compensé** par de nombreux **facteurs positifs** pouvant être mesurés plus ou moins directement, **comme des taux d'intérêt bas ou une charge fiscale moindre.** Il n'est pas possible de dresser un constat général concernant l'effet des salaires élevés sur les différences de prix par rapport à l'étranger. De fait, le niveau des différences de salaires dans les diverses branches et la part des charges salariales suisses dans le prix d'une prestation sont trop hétérogènes pour une estimation globale. Toutefois, il est possible de faire des estimations à titre d'exemple en s'appuyant sur les informations transmises par des entreprises sélectionnées de manière ciblée.

Les différences de prix ne peuvent probablement pas être justifiées uniquement sur la base des coûts. Toutefois, les frais de publicité et de marketing, les frais de logistique ainsi que les prix de l'immobilier

¹ Le résumé du rapport est disponible, dans les trois langues nationales, sur le Site internet du Surveillant des prix (www.monsieur-prix.admin.ch). Vous y trouvez également le rapport complet, en langue allemande uniquement.



et des loyers comparativement élevés peuvent également entrer en ligne de compte pour expliquer une partie de ces différences. **Les frais de marketing et de logistique surviennent principalement en Suisse et sont systématiquement plus élevés qu'en Allemagne**, en particulier pour la publicité télévisée. Même en comparaison avec d'autres pays ayant nombre de spectateurs potentiels plus bas, les frais liés à la publicité télévisée sont plus élevés en Suisse. Leur part dans les coûts totaux d'un produit varie fortement. Pour les produits de marque à usage courant, les frais de publicité sont supérieurs à la moyenne, étant donné que ces produits font l'objet d'une vaste campagne publicitaire à la télévision. De plus, si l'on considère qu'en raison de la propension élevée des consommateurs suisses à payer et de leur sensibilité aux marques, la campagne publicitaire doit être plus intensive qu'à l'étranger, nous obtenons, selon le produit, une explication plus ou moins grande pour les coûts plus élevés. C'est justement pour les marques connues, dont les frais de publicité représentent plus de la moitié des coûts, qu'un niveau de prix élevé, avant tout par rapport à l'Allemagne, peut, en principe, être justifié par les coûts.

Le marché allemand est dix fois plus grand et monolingue. La publicité télévisée en Suisse est plus que deux fois plus chère qu'en Allemagne. Selon les informations fournies par les producteurs, les frais de logistique sont nettement moins élevés en Allemagne. Ces désavantages ne peuvent pas être compensés par des impôts et des taux d'intérêt plus bas. **Le franc fort continue de représenter un défi pour la place de production suisse et a engendré depuis 2009, pour les entreprises suisses, un désavantage de coûts persistant de 12 % par rapport à l'Allemagne (en tenant compte du renchérissement différent)**. Il en découle un désavantage en matière de concurrence ainsi qu'un renchérissement des produits suisses et/ou une réduction des marges des producteurs.

Le renchérissement peut toutefois être maîtrisé par une lutte systématique contre l'îlot suisse de cherté et la différence de renchérissement par rapport à l'étranger pourra, du moins en partie, compenser, à terme, le désavantage lié au cours du change. Les consommateurs ne semblent pas être très sensibles aux variations de prix et ont une confiance relativement élevée dans les marques. En dépit du statut îlot de cherté de la Suisse, certains produits peuvent y être obtenus à meilleur prix que dans les régions limitrophes. Même si seuls quelques articles d'hygiène et de soins ont connu une nouvelle baisse de prix en 2013, la concurrence semble s'être intensifiée sur le marché des produits de soins. Cette évolution se reflète dans la réduction, au cours des trois dernières années, des prix des produits de grandes marques, dans la baisse des prix des marques propres des distributeurs et, surtout, dans la diversification des marques propres dans le segment bon marché.

Pistes de réflexion - Un programme en dix points pour des prix plus bas

L'îlot suisse de cherté est un concept ancré dans nos esprits et est en général expliqué par le pouvoir d'achat élevé conféré par les hauts salaires. Dans le domaine des services, ces salaires peuvent justifier les prix, étant donné qu'ils constituent le principal groupe de coûts. A l'inverse, une étude de BAK Basel montre que, en termes de coût unitaire de la main-d'œuvre, le commerce de détail suisse dispose même d'un léger avantage par rapport à l'étranger. Ce constat soulève diverses questions: une grande prospérité va-t-elle de pair avec des prix élevés? Comment expliquer alors que, selon EUROSTAT, le Luxembourg connaît un indice du niveau des prix inférieur à celui de l'Autriche, par exemple, pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées, alors que la performance économique par tête y est nettement supérieure? Il convient d'identifier les facteurs qui freinent la réduction de l'écart de prix et d'examiner comment les éliminer.

Si nous voulons mettre fin aux différences de prix entre des produits de consommation identiques, nous devons repenser certains principes et examiner des étapes de libéralisation afin d'élargir et de raviver les marchés. Si nous voulons faire baisser les prix, nous devons accepter de parler des dix points suivants:



1. Promouvoir la concurrence et renforcer la loi sur les cartels

Avec la révision de la loi sur les cartels (LCart), le Conseil fédéral avait proposé d'interdire par la voie légale les accords horizontaux sur les prix, les quantités et la répartition géographique, ainsi que les ententes verticales sur les prix et les cloisonnements territoriaux, tout en autorisant des possibilités de justification. Le but était d'insuffler une nouvelle dynamique au marché suisse. Alors que le Conseil des Etats a accepté la révision de la LCart durant la session de printemps 2013, le Conseil national a refusé d'entrer en matière au cours de la session de printemps 2014. Différentes études soutiennent l'hypothèse selon laquelle la concurrence trop faible sur le marché suisse est responsable des différences de prix par rapport à l'étranger. C'est pourquoi le Surveillant des prix considère que l'inscription de l'interdiction partielle des cartels dans la loi est justifiée.

2. Continuer de réduire les entraves au commerce

L'initiative parlementaire Bourgeois va dans la mauvaise direction². Elle demande que la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) soit modifiée de manière à exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe «Cassis de Dijon». En dehors de cette initiative, il convient également d'examiner des prescriptions existantes: les prescriptions de protection incendie restreignent fortement la concurrence en matière d'extincteurs, en particulier en ce qui concerne leur entretien. De même, il existe dans le domaine du chauffage des procédures d'autorisation complexes en Suisse qui rendent les importations parallèles plus chères et empêchent les petits fournisseurs d'entrer sur le marché. Par ailleurs, aucun accord n'est en vue entre les Chambres fédérales sur la révision de la loi sur les denrées alimentaires dont l'objectif est d'harmoniser les dispositions suisses avec celles de l'UE. Une harmonisation simplifierait l'échange de marchandises avec l'UE et, par conséquent, contribuerait à faire baisser le niveau des prix en Suisse. La révision totale de la loi sur les denrées alimentaires représente un pas dans la bonne direction.

3. Faciliter le dédouanement et les formalités d'importation

Certains efforts visant à alléger les charges liées au dédouanement, en particulier pour les PME, ont déjà abouti et d'autres mesures sont demandées. Un portail internet (interface internet de deuxième génération) qui prendra notamment en considération les besoins des PME est prévu. L'extension de la procédure de dédouanement en ligne et la transmission par voie électronique des papiers d'accompagnement seront mises en œuvre avant 2017. En réponse à deux postulats, des possibilités ont été proposées pour simplifier les démarches et réduire les coûts dans le domaine des procédures douanières³. Elles devraient être concrétisées au plus vite. Afin d'éviter que les avantages en matière de coûts ne reviennent qu'aux prestataires de services douaniers, il convient de s'assurer que les entreprises sont en mesure de faire valoir et d'obtenir ces économies.

² Cf. initiative parlementaire Bourgeois du 17.12.2010 (10.538).

³ B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung, en coopération avec Rambøll Management Consulting (2013): «Schätzung der Kosten von Regulierungen und Identifizierung von Potenzialen für die Vereinfachung und Kostenreduktion im Bereich Zollverfahren», rapport final mandaté par l'Administration fédérale des douanes, Bâle, 20.9.2013.



4. Réglementer de manière cohérente les monopoles et les entreprises ayant une position dominante sur le marché

Empêcher ou éliminer les augmentations de prix abusives et maintenir les prix dans les domaines qui ne sont pas régis par la concurrence font partie des tâches des régulateurs de prix. La balle est ainsi dans le camp du Surveillant des prix et des autres autorités de régulation compétentes⁴ pour exécuter de manière cohérente la mission qui leur a été confiée et obtenir des prix adéquats. Malgré cet objectif clairement défini, ils doivent toutefois également prendre en considération un certain nombre d'aspects afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Il s'agit, par exemple, des effets d'incitation sur les décisions des entreprises en matière d'investissement et des conditions nécessaires pour la libéralisation d'un (segment de) marché.

5. Baisser les frais de logistique

La protection de l'environnement et la sécurité des transports sont certes importantes, mais les prescriptions qui cloisonnent le marché ont leur prix. La Suisse n'autorise pas le cabotage, à savoir la fourniture de services de transport à l'intérieur de notre pays par un prestataire étranger. Selon les informations fournies par les producteurs, les coûts de transport en Suisse sont de 30 à 50 % supérieurs à ceux en Allemagne. Le cabotage est autorisé au sein de l'UE depuis 1998⁵. Même si la part des frais de logistique dans l'ensemble des coûts devrait se situer en dessous de 10 %, les coûts plus élevés observés en Suisse sont probablement la conséquence de ce cloisonnement.

6. Baisser les frais de publicité et de marketing

De toute évidence, les frais de publicité télévisée sont plus élevés en Suisse que dans les pays de comparaison, même si l'on compare la Suisse à des pays ayant également un petit marché national. Ce constat est important si l'on considère que le budget publicitaire est actuellement de quelque 700 francs par personne et par an et que la part de la publicité télévisée dans les chiffres d'affaires des publicitaires, qui est actuellement d'environ 20 %, est en augmentation. Dans ce contexte, la fixation des prix de Publisuisse SA, dont 99,8 % des actions appartiennent à SRG SSR, et de Goldbach Group, qui gère un grand nombre de fenêtres publicitaires de chaînes étrangères, a une incidence directe sur la situation des coûts en Suisse.

7. Viser un accord de libre-échange des produits agricoles avec l'UE/EEE

La protection agricole pousse le prix des produits alimentaires vers le haut. Un accord de libre-échange des produits agricoles avec l'UE devrait entraîner des baisses de prix, même si les négociations sont actuellement au point mort. Il garantirait notamment l'équivalence des dispositions des parties en matière de protection des animaux⁶. Certes, la Suisse pourrait édicter des dispositions plus strictes à cet égard, à l'image de l'Autriche et de la Suède. Toutefois, elle ne pourrait pas interdire l'importation d'animaux ou de produits d'origine animale issus de l'UE, quand bien même les animaux n'auraient pas été élevés conformément aux normes strictes qui s'appliquent aux producteurs indigènes.

⁴ La surveillance de certains prix relève également de la compétence d'autres autorités, comme la Comcom et l'EiCom. Le Surveillant des prix possède un droit de recommandation envers ces autorités.

⁵ Règlement (CEE) n°3118/93 du Conseil du 25.10.1993 fixant les conditions de l'admission de transporteurs non-résidents aux transports nationaux de marchandises par route dans un Etat membre, JO L 279 du 12.11.1993.

⁶ «Conséquences d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE sur le niveau de protection des animaux et sur l'élevage à la ferme», rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Graf Maya du 3.10.2008 (08.3696), 20.06.2012.



En raison du prix relativement élevé de la viande dans notre pays, les consommateurs suisses ont acheté de la viande à l'étranger pour un montant de 400 millions de francs en 2013⁷. Une ouverture générale du marché ne serait que la suite logique de cette évolution.

8. Défendre le marché du travail flexible

L'efficacité de son marché du travail est l'une des clés de la réussite de la Suisse. Les avantages d'un marché du travail flexible sont en outre complétés par des assurances sociales adéquates. Il convient de maintenir ce système à l'avenir aussi, afin de pouvoir continuer à introduire rapidement en Suisse les nouvelles technologies et méthodes de production.

9. Augmenter la transparence

Bien souvent les consommateurs se demandent s'il existe une grande différence entre les produits de marque onéreux ou les propres produits des grands distributeurs et les produits des lignes bon marché ou les produits de discounters. Des produits bon marché réalisent régulièrement d'excellents résultats dans les tests indépendants. Il faut examiner comment et sous quelle forme transmettre ces informations aux consommateurs, afin que ces derniers puissent les prendre en considération dans leurs décisions d'achat.

10. Sensibiliser les consommateurs aux prix

Bien entendu, les consommateurs suisses doivent également fournir une contribution: les décisions des entreprises en matière de fixation des prix dépendent en grande partie de la propension des consommateurs à payer plus sur le marché suisse que sur des marchés comparables. Les consommateurs ayant un fort pouvoir d'achat sont souvent moins sensibles aux prix. Tant que les consommateurs suisses n'accorderont pas plus d'importance à l'évaluation objective de la qualité des produits (confiance élevée dans une marque) et que leurs décisions d'achat seront guidées par des habitudes, les entreprises ne seront pas contraintes de répercuter rapidement les avantages en matière de coûts ni de baisser les prix. La propension à payer plus pour un bon rapport qualité-prix, en donnant à certains aspects de la prestation une valeur probablement souvent nettement supérieure aux coûts supplémentaires occasionnés au producteur, contribue à un niveau de prix élevé. Les résultats de tests et la comparaison de prix sont des éléments importants pour que des clients critiques et sensibles aux prix puissent agir contre l'îlot de cherté. Le renforcement de la sensibilité des consommateurs aux prix ne doit pas porter uniquement sur les produits de consommation. Des économies dans les domaines de la télécommunication et des assurances, entre autres, peuvent également alléger considérablement le budget des ménages. A ce sujet, il s'agit d'intensifier la protection des consommateurs, de renforcer les organisations de protection des consommateurs en leur donnant également les moyens adéquats leur permettant, à l'avenir, de remplir encore mieux leur tâche.

⁷ Documents fournis lors de la réunion du 26.3.2014 de l'Association suisse pour la production animale chez Agroscope, à Tänikon, sur les systèmes d'élevage d'animaux et le bien-être des animaux, présentation de Sibyl Anwander, responsable de l'unité d'organisation «Politique économique/Développement durable» de la Coop, intitulée «Attraktives und nachhaltiges Fleischangebot als Differenzierungsstrategie für den Detailhandel», disponible en ligne sur www.svt-asp.ch/PDF/2014/Vortrag-SibylAnwander.pdf



La lutte contre l'îlot de cherté est également, mais pas seulement, une mission de la politique économique. Des conditions-cadres juridiques supplémentaires rendant plus difficiles la segmentation du marché et, partant, les différences de prix entre la Suisse et l'étranger, sont nécessaires. Des consommateurs critiques, un nombre décroissant d'entraves au commerce et un droit de la concurrence efficace sont des conditions sine qua non pour lutter efficacement contre l'îlot de cherté.

[Stefan Meierhans, Agnes Meyer Frund]



2. COMMUNICATIONS

Modifications des ordonnances d'application de la loi sur les télécommunications – le projet de révision ne satisfait que partiellement

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) projette de modifier plusieurs ordonnances d'exécution de la loi sur les télécommunications et a mené une audition publique à ce sujet. Le Surveillant des prix approuve dans les grandes lignes les modifications, en particulier l'amélioration de la protection des consommateurs pour les numéros à valeur ajoutée. Par contre, le Surveillant des prix désapprouve la réduction du contenu minimal de l'inscription dans l'annuaire des abonnés téléphoniques. Cette réduction va à son avis renforcer la position de Swisscom Directories et discriminer les concurrents de local.ch. Il regrette également que l'OFCOM n'aborde pas la problématique des numéros 058. Ceux-ci sont de plus en plus utilisés dans les administrations publiques et certains opérateurs demandent des suppléments de prix pour les appels sur ces numéros. Finalement, le Surveillant des prix est d'avis que la nouvelle ordonnance sur les domaines Internet devrait garantir des prix de noms de domaine avantageux et mieux régler le prix de la gestion des noms de domaine. La prise de position du Surveillant des prix est disponible sur son site Internet sous Thèmes > Télécommunication.

[Stefan Meierhans, Julie Michel]

Recommandations sur les tarifs des notaires envoyées aux Conseils d'Etat genevois et vaudois

La Surveillance des prix a effectué une analyse des émoluments des notaires genevois et vaudois au début de cette année. Elle y a mis en évidence une augmentation importante de la facture des clients des notaires des cantons de Genève et de Vaud, tributaire du prix de l'immobilier en forte hausse dans ces cantons depuis la révision de leurs tarifs en 1996, soit il y a près de vingt ans. L'étude a été publiée sous forme de Newsletter le 25 mars 2014. Au vu des résultats de l'analyse, le Surveillant des prix a envoyé ses recommandations concrètes au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et au Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

[Stefan Meierhans, Julie Michel]

Ville de Lucerne: les taxes de stationnement pour les artisans et les prestataires de services indigènes devraient diminuer de Fr. 600.- à Fr. 400.- selon une recommandation du Surveillant des prix

En 2010, le Surveillant des prix avait recommandé à la ville de Lucerne, sur la base de sa comparaison des taxes, d'abaisser la taxe annuelle de stationnement longue durée dans toutes les zones, facturée aux artisans et aux prestataires de services, de Fr. 600.- à Fr. 400.-. Le Conseil municipal de Lucerne a entre autres décidé, le 9 avril 2014, dans une proposition au Parlement relative à l'optimisation du règlement sur les macarons de stationnement, que les artisans et prestataires de services *indigènes* ne payeront à l'avenir plus que Fr. 400.- pour la carte annuelle et qu'ils pourront également stationner sur des places payantes. Le Conseil municipal a ainsi suivi, dans sa proposition au Parlement, le point principal de la recommandation du Surveillant des prix. Le Parlement se prononcera vraisemblablement le 26 juin 2014 sur cette proposition. L'entrée en vigueur est prévue au premier janvier 2015.

[Manuela Leuenberger]



3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03

Rudolf Lanz, Responsable droit et communication, tél. 058 462 21 05